

Constitution

Monsieur le président, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je veux déposer les copies bilingues des lettres que j'ai adressées le 31 mars dernier à tous les premiers ministres provinciaux, ainsi qu'un «Projet de proclamation du Gouverneur général» dont ces lettres faisaient état.

Je dépose également, monsieur le président, une autre lettre datée du 19 avril 1975. Cette lettre avait été écrite à la suite de la rencontre dont j'ai parlé tout à l'heure avec les premiers ministres. Je n'ai pas demandé à tous les premiers ministres la permission de la déposer. Il s'agissait d'une lettre de moi à eux. Mais comme le premier ministre de la province de Québec, tout récemment, a soulevé la possibilité que je la dépose, j'ai pris sur moi de la déposer sachant qu'il n'y aurait vraisemblablement pas d'objection de personne.

Monsieur le président, avec le consentement de la Chambre, je proposerais également, si les honorables députés le veulent, que ces lettres fassent partie des débats.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord.

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte des documents susmentionnés figure en appendice*]

[*Traduction*]

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer au premier ministre (M. Trudeau) et à la Chambre la gratitude de tous les députés de mon parti pour avoir bien voulu retarder jusqu'à maintenant le dépôt de ce document et les commentaires le précédant, puisque certains d'entre nous ont dû s'absenter plus tôt pour assister aux obsèques de feu le sénateur Gratton O'Leary. Je suis ravi, tout comme mes collègues, d'ailleurs, que les lettres soient maintenant déposées et figurent au compte rendu. J'approuve bien sûr la suggestion du premier ministre de les annexer au hansard d'aujourd'hui: je pense que ce sera bien utile.

Je tiens d'abord à le préciser, j'espère que le premier ministre n'estime pas nécessaire de demander si j'entends collaborer de façon positive à la réalisation d'une formule d'amendement et, bien entendu, au rapatriement de la constitution.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'espère en effet, monsieur l'Orateur, que nous pourrions atteindre ces deux buts—et ce ne sont pas nécessairement les mêmes—pendant la durée de cette législature. Dans le discours que j'ai prononcé vendredi dernier dans ma province natale en présence du premier ministre de cette province—où j'ai, d'ailleurs, pu parler calmement et avec le plus grand sang froid—j'ai dit que je désirais souligner que notre parti et que moi-même en tant que chef national de ce parti, étions indissolublement attachés au principe du rapatriement de la constitution. Qu'un pays doive s'adresser à la législature d'un autre pays pour modifier ses lois les plus fondamentales, n'est-ce pas là un anachronisme? Nous sommes tous d'accord sur ce point et nous devons tous donner notre appui au gouvernement s'il s'efforce honnêtement de remettre l'Acte de l'Amérique du Nord britannique aux seules mains des Canadiens et de leurs assemblées législatives.

Voilà la position que j'ai prise alors, monsieur l'Orateur, et je la garde.

[M. Trudeau.]

J'ai été un peu étonné de déceler chez le premier ministre cet après-midi une note d'excuse lorsqu'il a fait sa déclaration. Naturellement, notre pays a bien d'autres priorités très importantes, mais il n'y a pas lieu de dire que le rapatriement de la constitution et l'adhésion à une formule d'amendement ont un caractère moins urgent que certaines autres questions réellement urgentes qui assaillent notre pays. Le temps que les divers gouvernements mettraient à atteindre ces objectifs serait dépensé à bon escient à l'avantage de notre pays. Je conviens certes que les succès symboliques autant que réels, qui marquent l'édification de notre armature nationale, sont bien la raison de notre présence ici.

Je pense qu'on me pardonnera aussi de dire combien nous sommes heureux, mes collègues et moi, de voir que le premier ministre a fait remarquer que la question du rapatriement de la constitution canadienne au cours de ce Parlement a d'abord été soulevée par mon collègue et mon prédécesseur comme leader de l'opposition, le député de Halifax (M. Stanfield). Je rappelle à la Chambre qu'il a fait cette proposition alors qu'il notait l'omission du gouvernement de préciser cet objectif dans le discours du trône. Nous sommes très heureux de voir que le premier ministre a accepté la suggestion du député de Halifax...

Des voix: Oh, oh!

M. Clark:... et je veux assurer au gouvernement qu'il a l'assentiment de la Chambre dans ses efforts pour régler cette question, et ce pendant la durée de cette législature. Mais je pense qu'il est juste de dire que la Chambre a besoin qu'on lui indique très clairement que le premier ministre prendra à cœur un passage antérieur de la déclaration du député de Halifax, que le premier ministre n'a pas citée, en introduisant le sujet à la page 39 du hansard du 2 octobre 1974. Mon prédécesseur, mon collègue de Halifax, a dit:

● (1610)

Si le fédéralisme coopératif n'a jamais fonctionné parfaitement, même dans ses meilleurs moments, nous courons à la catastrophe si nous ne mettons un frein au fédéralisme de confrontation qui a suivi dans ce secteur.

C'est une position que mes collègues et moi-même appuyons aussi fermement. Bien que le rapatriement de la constitution soit un geste symbolique constructif, la façon d'y arriver a une importance symbolique et fondamentale encore plus grande. Le rapatriement de la constitution dans la collaboration serait clairement bénéfique à notre vie nationale. Toutefois, y arriver par la division, qui n'a fait qu'accroître les soupçons partout au pays, serait tragique et inutile.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le gouvernement a l'obligation de prendre très au sérieux le processus de consultation des provinces sur cette question centrale. J'exprimerais simplement en passant la volonté et l'espoir très profonds chez nous d'éviter une situation où quelqu'un pourrait dire qu'on est en train d'organiser les provinces en vue d'une action unilatérale subséquente en instituant un processus de consultation que le gouvernement fédéral ne poursuivrait pas sérieusement et qui ne permettrait pas d'en arriver au genre d'entente qu'il nous faut si nous devons avoir à la fois le symbole de la fédération et la réalité d'avoir ici au Canada une formule d'amendement et une constitution malléables.